

## Discipline financière : Reversement aux agriculteurs

### Question :

*J'ai reçu un virement PAC la semaine dernière. De quoi s'agit-il ?*

### Réponse :

Il s'agit du remboursement d'une partie du prélèvement effectué au titre de la discipline financière sur la campagne 2014.

Dans son communiqué, le Ministère de l'agriculture rappelle que cette discipline financière a été mise en œuvre pour la première fois lors de la campagne 2013. Elle consiste à appliquer un prélèvement sur l'ensemble des aides découplées et des aides couplées végétales et animales, afin de constituer une réserve destinée à faire face à d'éventuelles crises agricoles.

Le reversement correspond à **2,84 % des paiements directs reçus en 2014**, au-delà des 2.000 premiers euros.

Vous pouvez vérifier le détail de cette bonne nouvelle sur votre compte Télépac, en consultant le relevé de situation du 14/09/2015 qui se trouve dans la rubrique – Mes données et documents – Campagne 2014 – Courriers.

#### Relevés de situation des aides

- ▶ [Relevé de situation du 15/09/2014](#)
- ▶ [Relevé de situation du 16/10/2014](#)
- ▶ [Relevé de situation du 01/12/2014](#)
- ▶ [Relevé de situation du 04/12/2014](#)
- ▶ [Relevé de situation du 17/04/2015](#)
- ▶ [Relevé de situation du 30/06/2015](#)
- ▶ [Relevé de situation du 14/09/2015](#)

Si vous ne vous êtes pas connecté depuis le début de l'été, il vous sera demandé de saisir votre code Télépac 2015 (reçu dans le courrier de campagne DPU du 25/06/2015).

Code TelePAC juillet 2015  
(clé d'identification)  
dyv5jyvu

#### Première connexion en 2015

Vous vous connectez pour la première fois à TelePAC en 2015. Vous pouvez conserver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe 2014, mais pour cela vous devez confirmer votre authentification.

A cet effet, veuillez renseigner votre code TelePAC 2015.

Ce code est inscrit en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2014, sur la première page.

Code TelePAC 2015 :

▶ Valider ▶ Annuler

Attention: il s'agit d'un code confidentiel qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

**Alain GUILLOIN – Olivier PASSELANDE**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne ..... 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil Matours ..... 05.49.85.87.80  
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau ..... 05.49.50.44.29